

Les immigrés âgés : des problématiques spécifiques?

Des problématiques multiples

Parmi les difficultés rencontrées par les personnes âgées immigrées, les travaux menés (cf. au dos "Pour aller plus loin") montrent que certaines relèvent du processus "classique" du vieillissement (situations de dépendance, problèmes de santé, difficultés d'accès aux structures d'hébergement...), alors que d'autres leur sont spécifiques au titre de leur vécu migratoire et du fait de leur vécu professionnel.

L'impact du vécu migratoire

Le vécu de la migration et le statut de migrant continuent à peser sur le vécu des personnes âgées immigrées, en raison :

- D'un droit complexe et mouvant (carte de retraité...).
- Du lien au pays et de déplacements fréquents de certains d'entre eux (nombreux allers-retours ne simplifiant pas les prises en charge et l'inscription à certains droits).
- D'une précarité financière et économique. De par les métiers qu'ils exerçaient (manœuvre, ouvrier...) leurs revenus ont été et sont donc toujours très faibles. De plus, ils ont souvent envoyé une part de leurs revenus au pays d'origine pour soutenir leur famille. A cela s'ajoute pour certains, des parcours professionnels fragmentés, chaotiques, générant des reconstructions de carrière complexes et donnant souvent lieu à des pensions incomplètes. Pour ceux bénéficiant d'une pension militaire, elle est souvent faible.

L'accès aux droits est à améliorer car :

- Le barrage linguistique, pour comprendre les rouages et les procédures, oblige les personnes âgées immigrées à être accompagnées dans les administrations.
- La législation concernant les étrangers se modifiant au gré des gouvernements, les personnes âgées immigrées expriment une difficulté à connaître leurs droits.

L'isolement de ces personnes est peu propice à une bonne prise en charge. Il se signale de trois manières différentes :

- Un isolement physique (qui touche une partie d'entre eux, notamment ceux vivant en habitat diffus).
- Un isolement moral (souffrances psychologiques liées à

leur "état de migrant" et de "retraité", mais aussi à l'exil et au déracinement).

- une socialisation circonscrite, le plus souvent "communautaire" (qui peut s'expliquer en partie par une mauvaise maîtrise du français).

Ces populations fréquentent moins que les autres publics les services d'information dédiés à la population âgée (pour différentes raisons : mauvaise maîtrise de la langue française, non-connaissance, isolement...)

Ces populations bénéficient peu des services existants (maison de retraite, services à la personne, clubs du troisième âge...) et des activités de loisirs.

La prise en charge des personnes âgées immigrées en matière de santé n'est pas optimum. Leur accès aux soins est limité en raison :

- D' "habitus culturel" : si d'une manière générale, les personnes âgées immigrées vont voir leur médecin généraliste ou vont à l'hôpital, cela reste à un rythme inférieur à celui des personnes âgées non immigrées.
- De leur situation financière : peu d'entre eux sont mutualistes en raison du coût élevé d'affiliation aux mutuelles.

L'impact du vécu professionnel

L'impact du vécu professionnel sur les personnes âgées immigrées se traduit par des pathologies spécifiques et un vieillissement précoce :

- Un état de santé globalement moins favorable : santé subjective comme objective (accidents du travail et maladies professionnelles).
- Des pathologies résultant des emplois qu'ils ont occupés, souvent très pénibles. On peut citer : diabète, hypertension, problèmes cardio-vasculaires et de nombreux handicaps liés à des accidents du travail.

Les contextes d'arrivée et d'installation en France et les trajectoires professionnelles sont variables d'une personne à l'autre et les difficultés qui en résultent vont donc être différentes. Mais ces aspects constituent des "points de fragilité" supplémentaires pour ces populations par rapport à tout autre public vieillissant.

Tous ces éléments font que ces publics peuvent être considérés comme un "public vulnérable", cumulant les difficultés.

Le vieillissement des personnes immigrées : entre spécificité et droit commun...

Prendre en charge ce public de façon efficiente implique de tenir compte des difficultés particulières qu'il rencontre. Pour autant, il faut l'inscrire dans les politiques publiques au même titre que les autres populations âgées présentant des situations de fragilité. Il s'agit donc d'une question de reconnaissance.

Aujourd'hui, le défi passe par la prise en charge par le droit commun des problématiques rencontrées par les personnes âgées immigrées en partant des situations locales afin de permettre des actions optimisées. Il ne s'agit pas de mettre en œuvre des actions spécifiques mais d'adapter les actions aux difficultés qu'elles rencontrent. Différents champs de l'action publique sont particulièrement concernés : droit des étrangers, accès aux droits et aux services, santé et logement. Le travail est d'importance compte tenu du retard pris dans la prise en compte de ce public et de l'accroissement du nombre de personnes concernées.

Cette prise en compte permettra de faire émerger d'autres pratiques professionnelles. Par ailleurs, en résolvant les difficultés auxquelles les personnes âgées immigrées peuvent être confrontées, on contribue de fait à résoudre celles des publics fragilisés et des personnes âgées en général.

Une vigilance accrue pour une meilleure prise en charge

Suivant les régions, les départements (avec les schémas gérontologiques) ou les communes, une attention particulière est portée, ou pas, en direction des personnes âgées immigrées. Cela peut s'expliquer par la diversité des réalités locales du fait d'histoires migratoires différentes : population immigrée peu nombreuse, population immigrée plus ou moins âgée... Les choix politiques portant sur les politiques sociales expliquent aussi ces différences.

Les immigrés âgés, de par leurs origines et leurs trajectoires présentent de grandes disparités. L'action publique doit tenir compte de cette diversité. La prise en charge d'une personne vivant dans un foyer ou dans une résidence sociale ne sera pas la même que celle d'une personne isolée vivant en habitat diffus ou de celle d'une personne âgée vivant en famille ou encore d'une personne venant d'arriver sur le territoire français.

Une action publique efficiente "passe par le fait de tenir compte à la fois des freins particuliers rencontrés par ces publics, mais aussi par une démarche volontaire de les inscrire dans les politiques publiques, au même titre que les autres populations âgées présentant des situations de fragilité. Ces points de vigilance [...] portent sur les aspects suivants :

- Disposer d'une capacité d'observation et de veille.
- L'importance de contextualiser les situations vécues par ces populations et d'identifier les "besoins" de manière territorialisée.

- L'impératif de sensibilisation et de formation des professionnels à l'existence et aux problématiques des immigrés âgés.
- La mise en œuvre de réponses adaptées à un double niveau : celui des dispositifs et de la réglementation existants d'une part, celui de l'intervention des acteurs médicosociaux et des services proposés.
- L'enjeu d'adapter les structures de droit commun destinées à la prise en charge des personnes âgées aux caractéristiques et aux attentes des immigrés âgés.
- L'obligation d'"aller au-devant" de ce public pour identifier leurs "besoins" et mettre en œuvre les actions adaptées¹.

Sources

- ¹ Réseau RECI, "Point de vue sur ...Personnes âgées immigrées : Un devoir de (re)connaissance pour une action adaptée à leurs besoins", juin 2013 - http://reseau-reci.org/wp-content/uploads/2013/06/RECI_Pointvueur_PAI_defJuin20131.pdf
- Mission d'information sur les immigrés âgés. Audition de Murielle MAFFESSOLI, Directrice de l'ORIV, séance du 11 avril 2013, compte-rendu n°12 - http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mim-age/12-13/c1213012.asp#P9_717

Pour aller plus loin

- Centre de ressources Politique de la ville en Essonne (CRPVE), LAACHER Smaïn, Femmes immigrées : l'entrée dans la vieillesse, Evry, CRPVE, 2014, 66 p.
www.crpve91.fr/Publications/Vieillesse_femmes_immigrees.pdf
- ORIV, Pour une meilleure prise en compte des migrants vieillissants en Alsace..., Rencontre régionale du 13 février 2003, www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_cahier_observatoire_trente_huit.pdf
- Réseau RECI, Bibliographie "Personnes âgées immigrées", 2014 www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/biblio_reseau_reci_personnes_agees_immigrees1.pdf
- RésO Villes, Le vieillissement des populations immigrées, Nantes, RésO Villes, 2014, 94 p.
www.resovilles.com/media/downloads/ressourcesdoc/publication_daic.pdf
- UNAFO, Le guide du retraité étranger, février 2014
<https://asp.zonesecure.net/v2/index.jsp?id=6588/8770/44150&lng=fr>

Exemple d'action : "Pratique d'intermédiation" :

En 2006 et 2007, une démarche d'expérimentation a été menée dans la ville de Lunel (Département de l'Hérault) et étendue par la suite à d'autres territoires du département. Elle était portée par l'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI). Elle a été mise en place suite au constat qu'en dépit des difficultés rencontrées, les immigrés âgés ne s'adressaient pas aux structures chargées de les prendre en compte. Permettre aux immigrés vieillissants d'accéder à leurs droits nécessite au préalable un travail de repérage, d'information et de sensibilisation de toutes les institutions, services, structures associatives et personnes ressources. Il s'agit de créer des passerelles entre ce public et les différents partenaires chargés de la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux personnes âgées.

L'action d'intermédiation a pour enjeu d'agir à un double niveau :

- Connaissance par les institutions des obstacles spécifiques rencontrés par les immigrés vieillissants
 - Diffusion de l'information sur ces institutions auprès des personnes âgées immigrées par la mise en réseau
- Cette démarche s'est appuyée sur le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Expérience détaillée sur le Portail européen sur l'intégration : http://ec.europa.eu/ews/fr/practice/details.cfm?ID_ITEMS=8778